



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUIN 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	39	LE MAIRE
Membres en exercice	39	
Membres présents	30	
Membres excusés et représentés	7	
Membres absents non représentés.....	2	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS :

1. Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Nogent-sur-Marne par le Conseil de Territoire (présentée par M. DAVID)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nogent-sur-Marne a été approuvé le 20 janvier 2014, modifié les 28 octobre 2014 et 11 juillet 2016 et mis à jour les 28 janvier 2019 et 18 mai 2020.

Depuis l'approbation du PLU en 2014, la commune de Nogent-sur-Marne, et particulièrement le boulevard de Strasbourg, a connu d'importantes mutations. Les premières années d'application du PLU ont permis de mettre en évidence certains dispositifs méritant d'être ajustés ou clarifiés afin de garantir une transformation qualitative du tissu nogentais. La nécessité d'adapter le document d'urbanisme s'est fait sentir.

Le Président du territoire a prescrit par arrêté, en date du 10 novembre 2020, l'engagement de la modification n°3 du PLU de Nogent-sur-Marne.

Le projet de modification n°3 porte sur les points suivants :

- Définir des règles permettant un traitement urbain et paysager qualitatif des entrées de ville, mettant en valeur le boulevard,
- Modifier le règlement de la zone UR pour remédier aux défauts du règlement actuel et garantir un front urbain de qualité,
- Mise à jour de la liste des emplacements réservés,
- Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les règles du PLU,
- Intégrer les évolutions réglementaires,
- Réajuster le PLU par rapport à l'expérience de l'instruction des permis de construire.

Ces ajustements peuvent être apportés au PLU dans le cadre d'une procédure de modification prévue par l'article L.153-36 du Code de l'urbanisme, puisque les modifications envisagées ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Le dossier a été notifié aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête et a fait l'objet, en retour, de réponse de la part de six d'entre-deux : le Service Métropolitain de l'Architecture et du Patrimoine du Val-de-Marne (SMAP 94), l'Agence Régional de Santé, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne (CMA 94), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Conseil départemental du Val de Marne et la SAGE Marne Confluence.

Leurs réponses ont été jointes au dossier au fur et à mesure de leur réception. Parmi les six réponses, deux ont émis des avis favorables sans remarque sur le projet.

La Mission régionale d'autorité environnementale a dispensé le territoire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet de modification.

Le dossier de modification a été soumis à l'enquête publique du lundi 1^{er} mars au mercredi 31 mars inclus, conformément aux articles L153-19 et R153-8 du Code de l'urbanisme.

L'avis de la DRIEAT, en date du 14 avril 2021, a été reçu le 21 avril, après la clôture de l'enquête publique. Bien que cet avis soit parvenu après la clôture de l'enquête publique, la commune de Nogent-sur-Marne souhaite apporter les éléments de réponse suivants :

Dans son avis, la DRIEAT suggère que l'impact des modifications soient analysé afin de garantir l'objectif fixé dans le SDRIF de construire annuellement 150 logements. Au regard des permis accordés sur les 5 dernières années, la commune de Nogent-sur-Marne dépasse son objectif puisque le nombre de logements accordés annuellement est de plus de 150.

L'impact des modifications apportées au PLU sur le boulevard de Strasbourg, même si elles sont difficilement quantifiables, ne sont pas de nature à impacter substantiellement la constructibilité sur la zone UR. Elles ont pour unique objectif d'améliorer la qualité architecturale sur ce boulevard ainsi que la transition avec les secteurs pavillonnaires avoisinants.

Par ailleurs, le SDRIF ne porte pas que des ambitions de densification mais aussi sur des ambitions environnementales auxquelles répond la modification. Les nouveaux secteurs de cœurs d'îlots inscrit au PLU correspondent à ceux inscrits dans le PADD en 2014. La diminution de la constructibilité sur ces secteurs est faible dans la mesure où les règles de construction qui s'appliquaient à partir des règles du PLU en vigueur étaient déjà très protectrices.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec deux recommandations sur le projet de modification du PLU.

La première recommandation concerne la prise en compte de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'établissement de la nouvelle liste des « bâtiments d'intérêt » du boulevard de Strasbourg en excluant de la liste les numéros 69, 87 et 152.

La deuxième recommandation concerne la réduction du seuil d'un linéaire de façade de 20 mètres à un seuil de 15 mètres. Il demande que la décision de la collective soit effective avant l'approbation de la modification.

Ces deux recommandations ont été prises en compte.

Le dossier a également subi des ajustements et précisions complémentaires sur plusieurs points pour tenir compte des recommandations du commissaire-enquêteur, de certaines observations formulées au cours de l'enquête et les Personnes Publiques Associées.

Ainsi les modifications suivantes ont été apportées au dossier :

- Les numéros 20 et 20 bis, 46 (salle Emile Zola) et 148 boulevard de Strasbourg, ont été ajoutées à l'inventaire des bâtiments patrimoniaux (proposition du SMAP94 et du commissaire enquêteur) ;
- A l'article UR 6 de la zone UR, le seuil du linéaire de façade à partir duquel s'applique le retrait des constructions est fixé à 15 mètres (proposition du SMAP94 et du commissaire enquêteur ;
- Les dispositions inscrites dans l'OAP du boulevard de Strasbourg concernant les objectifs de performance environnementale des futures constructions ont été renforcées.
- Les parcelles M 210 et M 211 ont été intégrés au zonage UPrv ;
- La zone humide de la rue François Rolland a été identifiée par une trame spécifique sur le plan de zonage, en complément de la protection « espace d'intérêt paysager » ;
- Les trois zones humides fonctionnelles identifiées par le SAGE ont été reportées sur le plan de zonage, notamment aux abords de l'Île des Loups, correspondant à des espaces déjà protégés au PLU en vigueur par un zonage N et d'inscrire une disposition de protection associée dans le règlement écrit.
- L'imposition de l'alignement située au 14-16 rue Lequesne est supprimée ;
- Le tableau des surfaces des zones dans le rapport de présentation, au regard des évolutions de zonage prévues dans le cadre de cette modification est mis à jour ;
- Enfin, plusieurs erreurs matérielles sont corrigées :
 - o Concernant une confusion entre le titre 2 et titre 1 ;
 - o Concernant l'article L. 151-36 au lieu de l'article L. 151-26 du Code de l'urbanisme ;
 - o Concernant la longueur des saillies de 0,80m au lieu de 1m.

2. Fréquentation du Centre nautique (présentée par M. EYCHENNE)

Je souhaite profiter de ce conseil municipal pour faire un point avec vous sur la fréquentation du Centre Nautique depuis sa réouverture.

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} mai, nous avons rouvert le bassin extérieur de 50 mètres dans le cadre d'un protocole sanitaire strict. Ce protocole prévoyait notamment une fréquentation maximum instantanée fixée à 300 personnes (au lieu de 2022 en période

normale). C'est-à-dire qu'il ne pouvait y avoir plus de 300 personnes au même moment à l'intérieur du centre nautique.

Sachez que sur l'ensemble du mois de mai **ce plafond n'a jamais été atteint** et ce, même en intégrant la fréquentation des scolaires.

La fréquentation maximale instantanée moyenne sur le mois de mai a été d'à peine plus de 270 personnes.

Je me rappelle que l'équipe municipale et les agents du Centre Nautique avaient fait l'objet d'attaques extrêmement virulentes pendant la période de fermeture de la piscine. Malgré nos appels au retour au calme, à la raison et à la responsabilité, nos opposants ne cessaient de prétexter qu'il fallait rouvrir immédiatement pour répondre aux besoins de milliers et de milliers de nageur. A les entendre, la file d'attente allait s'étaler sur des kilomètres. **Et tant pis pour la question économique. Tant pis pour la question écologique.**

Il n'en a finalement rien été. La fréquentation est restée sur tout le mois de mai extrêmement raisonnable. C'est ce que nous avons anticipé. **Notre choix de gestion a donc été le bon.** L'honnêteté intellectuelle supposerait de nos opposants qu'ils le reconnaissent. Ils peuvent même utiliser leurs faux comptes anonymes créés sur les réseaux sociaux à l'occasion de cette polémique stérile pour le faire s'ils ne souhaitent pas, une nouvelle fois, assumer leur position.

Cette parenthèse étant refermée, je vous informe qu'un nouveau protocole est entré en vigueur depuis le 9 juin dernier. Tous les bassins sont désormais ouverts et la fréquentation maximale instantanée est maintenant fixée à 600 personnes.

Une fois de plus, afin de garantir aux nageurs une visite en toute sécurité, nous avons adapté nos services et nos espaces selon les recommandations émises pour limiter la propagation du virus covid-19 tout en garantissant notre mission de service public, pour le plus grand bénéfice de toutes et tous.

3. Point sur le projet intergénérationnel (présentée par M. RASQUIN)

Comme annoncé lors des conférences de janvier et de mars, notre projet intergénérationnel a débuté concrètement par un premier atelier qui s'est tenu le 11 mai dernier.

Cet atelier a réuni des responsables d'associations et d'établissements comme France Alzheimer, l'EREA, La Maison Nationale des Artistes, le Club Beauté Plaisance, le Rotary club, des services municipaux comme le Pôle Jeunesse et le CCAS ainsi que quelques élus concernés par ce sujet à savoir :

Rompre l'isolement des Seniors en favorisant les échanges intergénérationnels.

Cet atelier a été animé par Carole Gadet notre consultante en la matière qui nous apporte toute son expérience et sa vision extérieure du sujet.

Plusieurs pistes, entre autres, ont été évoquées lors de cet atelier :

- Le projet relationnel en cours proposé par les jeunes du CJN du Pôle jeunesse pour correspondre avec les résidents du Cèdre par courrier et plus quand la situation sanitaire le permettra.
- Projets interactifs entre l'Erea et la Maison Nationale des Artistes
- Propositions d'activités et d'événements, entre le Club Beauté Plaisance et le Pôle Jeunesse concernant les activités créatives, culturelles, ludiques, de danse, bal etc...

- Relations existantes entre le Rotary Club, le Pôle Jeunesse et le lycée Louis Armand concernant l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Cet atelier a permis également de favoriser les liens entre des associations qui se connaissent peu, qui découvrent les actions entreprises par chacune d'entre elles et de faire connaître également toutes les actions des services municipaux dans ces domaines.

Notre mission, à Brigitte de Compreignac et à moi-même, à travers les délégations que nous a confiées le Maire, est de suivre tous ces projets et actions dans lesquels l'intergénération a toute sa part et ainsi faciliter la synergie entre tous ses acteurs.

D'autres ateliers sont programmés et aborderont les thèmes suivants :

- 2^{ème} atelier : Devoir de mémoire, découverte et sauvegarde du patrimoine, transmission du savoir et des valeurs, aide à l'éducation et à la parentalité, bien vivre au Quartier Plaisance
- 3^{ème} atelier : sports et jeux intellectuels, loisirs ludiques, chorales, danses, art et culture
- 4^{ème} atelier : bien-être et environnement, espaces verts, jardinage, protection de la nature, déchets
- 5^{ème} atelier : maintien de l'aide à domicile, cohabitation, colocations, humaniser le maintien à domicile
- 6^{ème} atelier : découverte des métiers, transmission d'expérience, commerce, artisanat, métiers d'art, numérique, bricolage.

A la fin de cette année, nous aurons couvert largement tous les domaines dans lesquels l'intergénération a toute sa place. Au fur et à mesure du déroulement de ces ateliers, une liste des projets sera mise à jour conjointement à un calendrier prévisionnel de réalisations durant la mandature, en étroite collaboration avec les associations et les structures municipales impliquées.

Vous l'avez compris, cette méthode, qui n'a pas nécessité la création d'une commission, permet d'effectuer un état des lieux le plus exhaustif possible faisant participer directement toutes les forces vives de la ville.

Bien entendu, une information et une communication permanente seront effectuées avec prise en compte de tous les commentaires et suggestions permettant d'alimenter ce projet de mandature.

Je vous remercie de votre attention et de l'intérêt que vous portez tous à ce projet essentiel pour notre société.

FINANCIER

21/89. Exercice 2021- Décision modificative n°1- Budget Général

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°1 – fonctionnement et investissement – du Budget Principal de l'exercice 2021 ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2021	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
011	020	60628	REGBAT	Provision pour travaux de réhabilitation "Le Cèdre"	32 200,00 €	40 000,00 €	72 200,00 €
65	40	6574	SPORT	Projet JO pour l'Encou	166 983,25 €	17 800,00 €	184 783,25 €
65	314	65737	SSPECTAC	Scène Watteau	300 000,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €
011	40	611	GRAPHISME	Contrats de prestation de service	7 300,00 €	-200,00 €	7 100,00 €
67	40	6718	SPORT	Charges exceptionnelles	100,00 €	200,00 €	300,00 €
042	01	6812	FINANCIER	Charges de fonctionnement à répartir	0,00 €	2 419,91 €	2 419,91 €
022	01	022	FINANCIER	Dépenses imprévues	406 883,20 €	-170 219,91 €	236 663,29 €
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :						40 000,00 €	
RECETTES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2021	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
042	01	722	REGBAT	Travaux en régie	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL des Recettes de Fonctionnement :						40 000,00 €	
Solde de la décision modificative n° 1 - Fonctionnement Budget Général:						0,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2021	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
20	020	2051	TELEPHONIE	Licences	60 000,00 €	-33 000,00 €	27 000,00 €
21	321	2183	BIBLIOTHEQUE	Projet "Tous Connectés" - PC + Tablettes	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
21	321	2188	BIBLIOTHEQUE	Projet "Tous Connectés" - Vidéoprojecteur	0,00 €	500,00 €	500,00 €
21	020	2183	TELEPHONIE	Matériel de téléphonie IP	70 000,00 €	33 000,00 €	103 000,00 €
23	61	2313	PERSAGE	Travaux de réhabilitation "Le Cèdre"	183 000,00 €	-40 000,00 €	143 000,00 €
020	01	020	FINANCIER	Dépenses imprévues	306 932,64 €	2 419,91 €	309 352,55 €
040	01	2138	REGBAT	Travaux en régie	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL des Dépenses d'investissement						5 919,91 €	
RECETTES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2021	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
13	321	1328	BIBLIOTHEQUE	Subvention Fonds de dotation - Projet "Tous connectés"	0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
040	01	4816	FINANCIER	Frais d'émission des emprunts	0,00 €	873,53	873,53 €
040	01	4818	FINANCIER	Charges à étaler	0,00 €	1 546,38 €	1 546,38 €
TOTAL des Recettes d'investissement						5 919,91 €	
Solde de la décision modificative n° 1 - Investissement Budget Général:						0,00 €	

21/90. Approbation du Compte Administratif - Exercice 2020 - Budget Principal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DAVID, 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal, par 26 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. BOILEAU, Mme BOSSETTI, M. LABESCAT, M. GOUGEON), 8 abstentions dont 1 pouvoir (Mme PRADES) de « L'Union pour Nogent » et 2 abstentions dont 1 pouvoir (Mme YELLES-CHAUUCHE) de « Nogent-Solidarité, Ecologie, Citoyenneté »,

Adopte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2019	Affectation du résultat	Résultats Exercice 2020	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020
Investissement	-5 740 185,87	-	3 039 073,00	-2 701 112,87
Fonctionnement	8 760 500,88	8 760 500,88	3 615 955,60	3 615 955,60
TOTAL	3 020 315,00	8 760 500,88	6 655 028,60	914 842,73

21/91. Approbation du Compte Administratif - Exercice 2020 - Budget Annexe des Parkings

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DAVID, 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte Administratif du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2019	Part affectée à l'investissement	Résultats Exercice 2020	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020
a. Investissement	3 058 990,27		161 156,81	3 220 147,08
Fonctionnement	80 862,96	0,00	60 595,56	141 158,52
TOTAL	3 139 853,23	0,00	221 752,37	3 361 605,60

Départ de Madame PIETRANDREA avec le pouvoir de Madame YELLES-CHAOUCHE à 21H10.

21/92. Affectation des résultats - Compte Administratif - Exercice 2020- Budget Général

Le Conseil municipal, par 27 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme LE RUYER, M. BOILEAU, Mme BOSSETTI, M. LABESCAT, M. GOUGEON), 8 abstentions dont 1 pouvoir (Mme PRADES) de « L'Union pour Nogent »,

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2020 du Budget Principal comme suit :

- Résultat d'investissement : + 3 039 073,00 €
- Résultat de fonctionnement : + 3 615 955,60 €

Constate l'affectation des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement – Budget Général - après affectation en réserve au compte 1068, écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 1068 – Affectation en réserve	:	3 615 955,60 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	:	0,00 €
Compte 001 - Déficit d'investissement reporté	-	2 701 112,87 €

21/93. Affectation des résultats-Compte Administratif - Exercice 2020- Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe des Parkings comme suit :

- Résultat d'investissement : +3 220 147,08 €
- Résultat de fonctionnement : + 141 458,52 €

Constate l'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement – Budget Annexe des Parkings – conforme à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 001 - Excédent d'investissement reporté	:	+ 3 022 147,08 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	:	+ 141 458,52 €
Compte 1068 – Affectation en réserve	:	0,00 €

21/94. Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2020 - Budget Général

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Général – présenté par Mme la Trésorière Principale de Nogent sur Marne pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

21/95. Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2020-Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Annexe des Parkings – présenté par Mme la Trésorière Principale de Nogent sur Marne pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

21/96. - Exercice 2021 -Admission en non-valeur des produits irrécouvrables et créances éteintes Budget Principal

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte en non-valeur, au Budget Principal, les sommes figurant sur les états dressés par Mme la Comptable Publique et s'élevant, à la date du 12 mai 2021 à la somme de 35 140,27€ :

- 32 339,65 € d'admission en non-valeur
- 2 800,62 € de créances éteintes.

Les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice 2021 – Chapitre 65 – Article 6541 et 6542.

21/97. - Exercice 2021 - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables et créances éteintes-Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte en non-valeur, au Budget Annexe des Parkings, les sommes figurant sur les états dressés par Mme la Comptable Publique et s'élevant, à la date du 12 mai 2021 à la somme de 25,00 € d'admission en non-valeur.

Les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice 2021 – Chapitre 65 – Article 6541.

21/98. Exercice 2021 - Régularisation des écritures d'amortissement des comptes 204

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte la proposition de Mme la Trésorière de Nogent sur Marne de procéder à la régularisation des écritures d'amortissement des comptes 204, opérations non budgétaires, par le débit et le crédit du compte 1068 selon la liste jointe :

compte débité	montant	compte crédité	montant
280422	10 822,90	1068	10 822,90
1068	10 822,90	2804181	10 822,90
2804411	205 815,92	1068	205 815,92
1068	205 815,92	2804181	205 815,92
280422	155 854,10	1068	155 854,10
1068	155 854,10	280421	155 854,10
280422	359 657,87	1068	359 657,87
1068	359 657,87	2804111	359 657,87
28041642	70 802,57	1068	70 802,57
1068	70 802,57	2804111	70 802,57
28041642	322 217,97	1068	322 217,97
1068	322 217,97	28041641	322 217,97
1068	1 125 171,33	1068	1 125 171,33

Accepte la proposition de Mme la Trésorière de Nogent sur Marne de procéder à la régularisation des écritures d'amortissement des comptes 204 par le débit du compte 1068 selon la liste jointe :

compte débité	montant	compte crédité	montant
1068	609 796,10	280422	609 796,10
1068	152 503,90	2804111	152 503,90
	762 300,00		762 300,00

SERVICES TECHNIQUES

21/99. Exonération des droits d'occupation du domaine public au profit des commerçants nogentais suite à la crise sanitaire du COVID 19

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas facturer les occupations du domaine public routier, telles que terrasses mobiles ou fixes et étals pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021.

Rappelle que les présents droits de voirie ne dispensent pas le demandeur, le cas échéant, du paiement de la redevance forfaitaire relative à l'occupation de places de stationnement payant.

URBANISME

21/100. Autorisation du Conseil municipal donnée au Groupe Accueil Immobilier de déposer une demande de permis de construire sur la parcelle, cadastrée C n°60 d'une contenance de 99 m², appartenant à la Commune de Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'autorisation donnée au Groupe Accueil Immobilier à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle, cadastrée C n°60 d'une contenance de 99 m², appartenant à la Commune de Nogent-sur-Marne.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le courrier autorisant le Groupe Accueil Immobilier à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle, cadastrée C n°60 d'une contenance de 99 m², appartenant à la Commune de Nogent-sur-Marne.

21/101. Approbation de la convention à passer entre la Ville et l'UCN pour l'organisation de la braderie des 3 et 4 juillet 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune et l'Union des Commerçants de Nogent (UCN) pour l'organisation et la tenue de Braderie des Commerçants des 3 et 4 juillet 2021.

Fixe le droit de place à 30€ le mètre linéaire pour les exposants hors UCN et extérieurs.

Approuve le règlement intérieur de la Braderie des Commerçants qui s'appliquera à compter de l'édition de la braderie de juillet 2021.

Autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer la convention de partenariat entre la Commune et l'UCN pour l'organisation et la tenue de Braderie des Commerçants.

DRH

21/102. Création de deux emplois saisonniers pour la période estivale 2021 pour la Maison des Associations, lieu d'installation du centre de vaccination Covid 19

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021 inclus, deux emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet pour assurer l'entretien et la désinfection des locaux du centre de vaccination Covid 19 installé à la Maison des Associations.

Décide de rémunérer les agents par référence à l'espace indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours

PETITE ENFANCE

21/103. Approbation de la convention annuelle de partenariat et d'objectifs des crèches parentales associatives ' Les Petits Canotiers ' et ' Les Petits Moussaillons '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat et d'objectifs à passer avec l'Association Crèche Parentale « Les Petits Canotiers » pour les deux structures gérées par cette dernière.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

21/104. Avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements d'accueil du jeune enfant ' Le Jardin des Lutins ' et ' Mandarine '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public conclu avec la société « Les Petits Chaperons Rouges », lequel prévoit la révision du montant de la compensation de service public versée au Délégué.

Décide que pour la période de fermeture totale des établissements, du 6 au 23 Avril 2021, aucune compensation n'est versée, étant donné l'absence de service rendu.

Décide que, pour le mois d'avril 2021, le montant de la compensation due au Délégué est calculé au prorata des jours d'ouverture et est de :

- 2778,13 euros pour « Le Jardin des Lutins »,
- 4142,35 euros pour « Mandarine ».

Les autres dispositions du contrat de délégation de service public demeurent inchangées.

Décide d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'avenant N°4.

21/105. Avenant n°2 aux contrats de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements d'accueil du jeune enfant ' Le Moulin de Beauté ' et ' La Farandole '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver les avenants n°2 aux contrats de délégation de service public conclus avec la société « La Maison Bleue », lesquels prévoient la révision du montant de la compensation de service public versée au Délégué.

Décide que pour la période de fermeture totale des établissements, du 6 au 23 Avril 2021, aucune compensation n'est versée, étant donné l'absence de service rendu.

Décide que, pour le mois d'avril 2021, le montant de la compensation due au Délégué est calculé au prorata des jours d'ouverture et est de :

- 2787,61 euros pour « Le Moulin de Beauté »,
- 1789,25 euros pour « La Farandole ».

Les autres dispositions du contrat de délégation de service public demeurent inchangées.

Décide d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer les avenants n°2.

SPORTS

21/106. Subventions allouées en faveur de l'association sportive ENCOU en lien avec les labels Terre de Jeux et CPJ Aviron Olympique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Attribue au titre de l'exercice 2021 à l'association ENCOU une subvention complémentaire et exceptionnelle de 7000 € pour l'école d'aviron en lien avec le Label Terre de Jeux et une subvention pour projet de 10 800€ en lien avec le label CPJ Aviron Olympique et les athlètes féminines qualifiés pour les Jeux Olympique et Paralympiques (JOP) de Tokyo.

Les crédits nécessaires au règlement de ces subventions seront inscrits au budget de l'exercice 2021 – chapitre 65.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

JEUNESSE

21/107. Renouvellement du label ' Information Jeunesse ' pour la période 2020-2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le renouvellement du label « Information Jeunesse » pour la structure municipale « Espace Projets Jeunes » destinée à l'accueil des jeunes âgés de 15 à 25 ans, située au 68 rue de Plaisance, pour une durée de 3 ans soit couvrant la période 2020-2023.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à ce dossier.

CULTUREL

21/108. Approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation des artistes et la société HALLUCINE Events - ' Cinéma en plein air ' 6 juillet 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de s'associer à l'organisation de l'événement cinématographique « Cinéma en plein air », prévu le mardi 6 juillet 2021 dans le parc de la Maison d'art Bernard Anthonioz dès 19 heures.

Approuve le projet de convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne, la Fondation des Artistes et la Société Halluciné Events pour l'organisation de l'évènement.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer la convention.

Décide de régler la somme de 3 165 € T.T.C. à la société Halluciné, les crédits nécessaires au paiement de la dépense étant inscrits au budget de l'exercice 2021.

21/109. Approbation des grilles tarifaires du Conservatoire Francis Poulenc pour la rentrée 2021/2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe la grille tarifaire d'inscription 2021-2022 comme suit :

	ENFANTS								ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS (enfants ou adultes)
	TRANCHE A Quotient jusqu'à 259	TRANCHE B Quotient de 259 à 442	TRANCHE C Quotient de 442 à 656	TRANCHE D Quotient de 656 à 1006	TRANCHE E Quotient de 1006 à 1500	TRANCHE F Quotient de 1500 à 2000	TRANCHE G et H Quotient de 2000 à 3500	TRANCHE I Quotient supérieur à 3500		
CURSUS MUSICAL	190	239	303	368	389	432	449	467	467	650
2EME INSTRUMENT	131	166	210	255	270	301	313	325	325	452
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE	92	116	147	178	190	210	218	227	227	227
-formation musicale -chorale -ateliers jazz/MAA -ensembles -orchestres, -Big Band -atelier composition musicale, -ateliers MAO, ART, - option musique au baccalauréat -orchestre										
FORMATION MUSICALE + PRATIQUE COLLECTIVE	146	185	235	285	302	336	349	363	363	505
JARDIN MUSICAL 1 ET 2	90	114	144	175	185	206	214	222		309
EVEIL ARTISTIQUE	96	122	154	187	198	220	229	238		331
INITIATION ARTISTIQUE	141	179	227	276	291	324	337	350		487
THEATRE	142	180	228	277	293	326	339	352	352	490
CURSUS DANSE	142	180	228	277	293	326	339	352	352	490
3EME COURS DE DANSE	99	125	158	192	204	227	236	245	245	341
Aide Développement pratique amateur	63	79	100	122	128	143	148	154	154	214

Le Tarif enfant concerne les mineurs et les étudiants de moins de 26 ans.

Un tarif pour les fratries sera appliqué en cas de plusieurs inscriptions au sein d'une même

famille : moins 15% pour le second inscrit, moins 25% pour le troisième et suivant inscrit.

Fixe les tarifs de location d'instruments pour une durée de dix mois comme suit :

	ENFANTS				ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS (enfants ou adultes)	CAUTION
	TRANCHE A à C Quotient jusqu'à 656€	TRANCHE D Quotient de 656€ à 1006€	TRANCHE E Quotient de 1006€ à 1500€	TRANCHE F à I quotient supérieur à 1500€			
ALTO	88	108	113	129	129	180	800
BASSON	144	175	185	206	206	299	2000
CLARINETTE	108	129	139	154	154	221	800
CONTREBASSE	124	154	165	180	180	252	1500
COR	144	175	185	206	206	299	2000
CORNET	88	108	113	129	129	180	800
FLÛTE TRAVERSIERE	72	88	93	103	103	149	390
TROMBONNE	88	108	113	129	129	180	800
TROMPETTE	144	175	185	206	206	299	2000
VIOLON	72	88	93	103	103	149	500
VIOLONCELLE	108	129	139	154	154	221	800

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

21/110. Approbation de la réduction tarifaire des réinscriptions des élèves adultes et les élèves mineurs en danse pour la rentrée 2021/2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe le tarif des réinscriptions 2021-2022 pour les élèves adultes en musique et les élèves mineurs en danse comme suit :

- Pour les adultes en pratique collective, une tarification de réinscription fixée à 100€ au lieu de 227€ prenant en compte les cours qui n'ont pas pu être dispensés.
- Pour les adultes en cursus musique, et pour les élèves mineurs en cursus danse, un abattement de 20% sur la grille tarifaire 2021-2022.

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

DIVERS

21/111. Désignation d'un nouveau Directeur de la régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Monsieur Vincent DECHERF, Directeur des Affaires culturelles de la Commune, est désigné Directeur de la régie personnalisée « Scène Watteau-Pavillon Baltard » à hauteur de 30% de son temps de travail à compter de la notification de la présente délibération.

21/112. Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend compte des décisions prises en vertu des délégations données au Maire

COMMANDE PUBLIQUE

- **ORGANISATION de sorties et d'activités** pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans aux mois de mai et juin :

Activité	Prestataire	Prix TTC
Séance d'accrobranche pour 12 jeunes	Sarl Nature urbaine – route du Champ de manœuvre à Paris (75012)	144 €
Session de paintball pour 8 jeunes	Paintball 94 – Centre sportif de Bonneil/Marne (94380)	232 €
Initiation à l'archery tag pour 7 jeunes	Forest Arena – Bois des saints pères à Cesson (77240)	96 €
Atelier d'initiation à la cuisine japonaise pour 6 jeunes	Sarl Sushi Nogent Développement – 171 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne	360 €

(n°21-210 du 7 mai 2021)

- **MARCHÉ** de fourniture de consommables informatiques pour les services municipaux avec la **SAS TG INFORMATIQUE** sise 71 Montée de Saint Menet à Marseille (13011), pour un montant annuel de **15 000 € HT**. (n°21-211 du 7 mai 2021)
- **DÉSIGNATION de Me Catherine Braun**, avocate domiciliée 2 rue du Marché Saint Honoré à Paris (75001) pour la rédaction de l'acte de rétrocession du bail commercial des locaux sis 7/9 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne, le montant des honoraires étant fixé à **700 € HT**. (n°21-213 du 7 mai 2021)
- **ACHAT** d'instruments et d'accessoires de musique pour les clubs de loisirs auprès de la société **woodbrass.com** au prix de **333,20 € TTC**. (n°21-215 du mai 2021)
- **ACHAT** d'un coussin et d'une paire de ciseaux dorés pour les inaugurations auprès de

la société **DRAGO PARIS** sise 40 rue de la Fromenterie à Palaiseau (91120) au prix de **149,64 € TTC.** (n°21-216 du 10 mai 2021)

- **ACHAT** de 50 entrées au **Parc Saint Paul** (60650) pour les enfants des clubs de loisirs, au prix de **675 € TTC.** (n°21-217 du 10 mai 2021)
- **MARCHÉ** subséquent passé avec la **SAS SEREM** sise 20 rue des campanules à Lognes (77185) pour l'acquisition de sièges destinés à la nouvelle antenne de la Police Municipale et au service Hygiène, au prix de **686,18 € TTC.** (n°21-218 du 11 mai 2021)
- **ACHAT** de 52 entrées au **Parc Babyland** situé à Saint Pierre du Perray (91280) pour les enfants du club de loisirs maternel Val de Beauté, au prix de **478 € TTC.** (n°21-219 du 11 mai 2021)
- **ACHAT** de jeux et d'accessoires de sport pour le club de loisirs maternel Val de Beauté auprès de la **société DECATHLON PRO**, au prix de **161 € TTC.** (n°21-220 du 11 mai 2021)
- **ACHAT** de fournitures pédagogiques et de jeux destinés aux clubs de loisirs auprès de la **S.A. OGEO** sise 82 avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93214) au prix de **613,01 € TTC.** (n°21-221 du 11 mai 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS AUTOCARS STEPIEN** sise 139/141 avenue de la Division Leclerc à Drancy portant sur la mise à disposition d'un car avec chauffeur, le 18 mai, pour une sortie scolaire à Fontainebleau, le prix de cette prestation étant de **580 € TTC.** (n°21-222 du 12 mai 2021)
- **CONVENTION** avec l'**association Octave et Anatole** domiciliée 12 rue Hector Guimard à Paris (75019) pour assurer une animation musicale à l'occasion de la réouverture des terrasses et du Carré des Coignard le 19 mai 2021, le prix de cette prestation étant de **2 000 €.** (n°21-224 du 12 mai 2021)
- **ACHAT** de boîtes d'archives auprès de la **société JM BRUNEAU** sise 19 avenue de la Baltique 91948 Courtaboeuf, au prix de **914.52 € TTC.** (n°21-228 du 17 mai 2021)
- **ACHAT** d'un sèche-linge auprès de la **Sarl DÉPANN'MENAGER LENOIR** sise 23 rue Félix Faire à Champigny-sur-Marne (94500) au prix de **999,99 € TTC.** (n°21-230 du 17 mai 2021)
- **ACHAT** de 16 talkies-walkies de marque Motorola pour les animateurs des clubs de loisirs auprès de la **SAS ONE DIRECT** sise 58 avenue de Rivesaltes à Saint Estève (66240), au prix de **897,26 € TTC.** (n°21-240 du 18 mai 2021)
- **ACHAT** de 121 entrées au **Parc Saint Paul** (60650) destinées aux enfants des clubs de loisirs L. de Vinci, Paul Bert et Guy Moquet au prix de **1 458 € TTC.** (n°21-244 du 18 mai 2021)
- **ACHAT** de 121 entrées au **Parc Babyland** (91280) destinées aux enfants des clubs de loisirs L. de Vinci, Paul Bert et Guy Moquet au prix de **1 120 € TTC.** (n°21-245 du mai 2021)
- **ACHAT** de matériels pour les activités nautiques du service des sports (kayak,

pagaies, gilets...) auprès de la société **DECATHLON PRO** pour un prix de **4 022,03 € TTC.** (n°21-246 du 19 mai 2021)

- **ACHAT** de fournitures pédagogiques destinées à l'école élémentaire Paul Bert auprès de la **S.A. OGEO**, pour un montant de **333,72 € TTC.** (n°21-247 du 19 mai 2021)
- **ACHAT** de consommables informatiques pour l'école L. de Vinci auprès de la **SAS ESI PARIS NORD** sise 11 rue de Paris à Viarmes (95270), au prix de **59,15 € TTC.** (n°21-248 du 19 mai 2021)
- **ACHAT** d'une imprimante Hewlett Packard pour l'école maternelle Leonard de Vinci auprès de la **société C.F.I.** sise 9 avenue Michelet à Saint Ouen (93400), au prix de **288 € TTC.** (n°21-249 du 19 mai 2021)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS

- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola au profit de l'association AS.PA.PI. domiciliée à la Maison des Associations de Nogent-sur-Marne, pour l'organisation d'une pièce de théâtre le 25 septembre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **108 €.** (n°21-214 du 7 mai 2021)
- **LOCATION** de la Petite scène de la Scène Watteau le 10 juin 2021 pour une représentation de l'orchestre tango du conservatoire, au prix de **129 €.** (n°21-225 du 17 mai 2021)
- **LOCATION** de la Grande salle de la Scène Watteau le 29 mai 2021 pour la présentation du spectacle *On court* par le groupe Piccolo avec la participation des élèves du Conservatoire, moyennant le paiement d'une redevance de **832,60 €.** (n°21-226 du 17 mai 2021)
- **LOCATION** de la Grande salle de la Scène Watteau le 2 juin pour le concert de fin d'année des élèves du Conservatoire, moyennant le paiement d'une redevance de **832,60 €.** (n°21-227 du 17 mai 2021)
- **CONVENTION d'occupation précaire** avec l'établissement public Voies Navigables de France pour la mise à disposition de plans d'eau et de divers ouvrages destinés aux activités sportives du club nautique, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de **1 042,88 €.** (n°21-231 du 18 mai 2021)
- **CONVENTION d'occupation précaire** avec l'établissement public Voies Navigables de France portant sur la mise à disposition d'un plan d'eau pour l'implantation d'un ponton flottant permettant l'accès des avirons, canoés..., moyennant le paiement d'une redevance annuelle de **760,78 €.** (n°21-232 du 18 mai 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de l'association PEEP Primaire Nogent domiciliée 11 rue Cabit à Nogent de la salle polyvalente de l'école maternelle le 9 septembre pour une réunion de rentrée, moyennant le paiement d'une redevance de **24 €.**(n°21-241 du 18 mai 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de l'association La Résilience Oui à la Vie domiciliée à la Maison

des Associations de Nogent-sur-Marne de la salle Emile Zola, le 12 juin 2021, pour l'organisation d'une conférence-débat, moyennant le paiement d'une redevance de 84 €. (n°21-242 du 18 mai 2021)

- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** du parvis et de la terrasse du Carré des Coignard au profit du Rotary Club de Nogent / Le Perreux pour sa Foire aux Livres, les 5 et 6 juin 2021. (n°21-243 du 18 mai 2021)
- **MISE À DISPOSITION** des salles Emile Zola et Alfred Dreyfus au profit de la Paroisse Saint Saturnin le 27 novembre 2021 pour l'organisation de sa fête paroissiale, moyennant le paiement d'une redevance de 420 €. (n°21-250 du 19 mai 2021)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** des salles Emile Zola et Alfred Dreyfus au profit de l'association israélite du Perreux – Nogent-Bry, domiciliée 173 avenue du Général de Gaulle au Perreux/Marne, du 6 au 8 septembre 2021 pour l'organisation de Rosh Hashana. (n°21-251 du 19 mai 2021)
- **MISE À DISPOSITION** des installations sportives couvertes et découvertes du 1^{er} septembre 2021 au 6 juillet 2022 au profit des établissements scolaires et des associations sportives scolaires, au tarif de 12 € / heure par classe. (n°21-252 du 20 mai 2021)

RÉGIES

- **CRÉATION** d'une régie d'avances unique à la Maison de la Famille pour le paiement des menues dépenses des services Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Sports et Vie associative, le montant maximum de l'avance consentie au régisseur étant fixé à 4 500 €. (n°21-223 du 12 mai 2021)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** à l'Eco Point d'un sèche-linge de marque Miele, acquis en 2005 et installé à l'hôtel de Ville. (n°21-229 du 17 mai 2021)

Annulations des décisions n°21-112 du 7 mai et n°21-133 à n°21-139 du 18 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H14



J.P. Martin

Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois